

GRACE A *Sud*:

LA NEGOCIATION EST RENDUE POSSIBLE ...

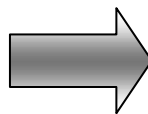
Le 20 juillet 2001, le chef du réseau des caisses d'épargne dénonçait l'ensemble des accords collectifs nationaux. A cette époque, les patrons n'ont proposé à la négociation aucun accord de substitution digne de ce nom : leur intention était en effet de laminer purement et simplement les acquis sociaux des « écureuils ». C'est ainsi que disparurent : les primes de durée d'expérience, les primes familiales, les primes de vacances, le treizième mois, la structure salariale articulée autour de la Rémunération Globale Garantie et dans la foulée un grand nombre d'accords locaux qui prévoyaient dans certaines entreprises du groupe un quatorzième mois.

Unilatéralement, les patrons imposèrent leur vision du « progrès social » aux nouveaux entrants par la mise en place d'un système de rémunération annuelle (très) minimum, versée en 13 mensualités, agrémentée d'une part variable qui, à en croire leur promesse d'alors, pouvait atteindre 10 % de la rémunération annuelle (« financée » par la suppression des primes de durée d'expérience, familiales et de vacances). L'histoire nous prouve que, globalement les sommes versées au titre de la part variable n'ont que rarement dépassé plus de 5%. Sans compter les conséquences néfastes et inévitables que l'instauration de ce système individualiste et réducteur de rémunération génère toujours et partout sur les conditions de travail, du fait notamment de la mise à mal de l'esprit d'équipe.

Pour ce qui concerne les avantages individuels acquis, non contents de les avoir supprimés pour les nouveaux embauchés, les patrons ont malhonnêtement œuvré à essayer d'en réduire les effets quant au maintien de ceux-ci pour les salariés présents au moment de la dénonciation. C'est ainsi qu'ils regroupèrent en une seule ligne

salaire de base et avantages individuels acquis, ce qui a eu notamment pour conséquence de priver les salariés d'une partie de l'augmentation de salaire due à l'occasion de promotions. Ce sont ces pratiques déloyales que **Sud CE** a combattues avec détermination.

Depuis fin 2003, les représentants de **Sud** n'ont eu de cesse de faire reconnaître devant la justice les indéniables manœuvres déloyales des patrons de caisses d'épargne en matière salariale. **Le 1er juillet 2008, la Cour de cassation a confirmé magistralement tout le bien-fondé des thèses que nous défendons depuis le début.** Celles-ci sont donc à présent **incontestables**. Nous avons à plusieurs reprises eu l'occasion de dire aux patrons que nous étions disposés à ouvrir des négociations en vue de traiter de façon satisfaisante les conséquences pratiques de la décision de justice qui les avait condamnés de façon très claire, tant sur leur violation des contrats de travail des salariés, que sur leur pratique de la négociation collective. Là encore, les patrons du groupe ont tenté de minimiser les droits des salariés en faisant des propositions inacceptables, en refusant d'admettre les évidences. Ce qui nous a conduits à durcir progressivement le ton et, face à la persistance de la volonté patronale de déni des droits désormais incontestables des salariés, à instruire à présent des centaines de dossiers devant les conseils de prud'hommes.



Union
syndicale
Solidaires



C'est dans ce contexte que, Le 19 janvier 2010, à l'occasion d'une commission paritaire nationale, le représentant de BP/CE, devant la tournure que prenaient les événements, proposait la mise en place d'un « moratoire judiciaire » (sorte de cessez-le-feu) en contrepartie d'une promesse de négociation devant porter notamment sur la structure de rémunération.

Aujourd'hui, un syndicat jusqu'à présent complètement hors du coup voudrait s'approprier les lauriers d'un combat auquel il n'a pris aucune part, même minime, combat dont **Sud** est d'ailleurs seul à l'origine et a été longtemps seul à mener. S'arrogeant ainsi sans vergogne des mérites qu'il n'a pas, ce même syndicat n'hésite pas dans le même mouvement à dénigrer nos actions présentes en nous servant des arguments qu'on croirait tout droit sortis des bouches patronales ! Ce syndicat, héraut du syndicalisme d'accompagnement, c'est la CFDT, que nous invitons à revenir à plus de modestie et que nous tenons à mettre dès à présent en garde contre toute tentation qu'on sent déjà poindre d'orienter d'éventuelles négociations à venir dans la direction et sur le terrain souhaités par les patrons.

Le 24 mars 2010, en effet, comme annoncé lors de la CPN du 16 février, les patrons ont convié toutes les organisations syndicales à une nouvelle réunion afin de poursuivre nos échanges relatifs aux conditions possibles et nécessaires à la mise en œuvre d'un « moratoire judiciaire » pendant la durée de négociations qui pourraient être ouvertes dès début avril.

La négociation d'un nouveau socle social, applicable à tous, redevient en effet possible, et ce uniquement grâce à nos succès juridiques ! Et comme par hasard cette question vient à l'ordre du jour au moment même où les sections syndicales **Sud** enrôlent un grand nombre de dossiers devant

les Conseils de Prud'hommes en réclamant, entre autres, la comparaison entre le salaire de base expurgé des avantages individuels acquis et la RAM ainsi que le reversement de l'avantage individuel acquis équivalent à un treizième mois de salaire dénoncé qui n'a jamais été payé comme tel.

Une partie de notre objectif est atteint : rendre possible la négociation de nouveaux accords nationaux digne de ce nom, applicables à tous, anciens et nouveaux embauchés. Notre entreprise doit cesser de fabriquer des nouveaux pauvres et des conditions de travail déplorables !

Sans les multiples actions de **Sud**, la renégociation d'accords nationaux ne serait pas à l'ordre du jour. Mais il ne faudrait surtout pas baisser la garde trop vite car le plus dur reste à obtenir : des accords justes et mieux-disants ! De tels accords sont possibles, mais à deux conditions : une réelle volonté de négocier de la part des patrons et la mise en place d'un rapport de forces par les salariés et les organisations syndicales, auquel nos victoires juridiques ouvrent des perspectives cette fois sérieuses.

Si vous ne l'avez déjà fait, confiez votre dossier aux représentants Sud car il est temps d'AGIR POUR NE PLUS SUBIR !

L'exécutif national

J.Bonnard - M.Brugnooge - D.Gilot - J.L.Kerenflec'h

JF.Largillière - B.Meyer - J.L.Pavlic - C.Perrin - S.Rodier - P.Saurin

Paris, le 16 avril 2010

N° 6-2010

Union
syndicale
Solidaires



Sud Caisses d'Épargne – 35, Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS
Tél. : 01 42 33 41 62 – www.sudce.com Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr